



## COMITE DE PILOTAGE ATI DU 30 mai 2016

### COMPTE RENDU

#### Séance du 30 mai 2016

#### Date de convocation : 20 mai 2016

**Membres en exercice** : 25 titulaires et 24 suppléants

**Membres votants** : 13/25

**Le quorum est respectée quorum général 13/25.**

**L'an deux mille seize, le trente mai, le Comité de Pilotage ATI Vidourle Camargue dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Vauvert.**

#### Présents :

#### Collège des collectivités :

**Avec voix délibérative** : K. Guyot, Laurent Pélissier, Marie Pasquet, Jean Pierre Bondor, André Mégias, Michel Cavailles

#### Collège des consulaires :

**Avec voix délibérative** : Josiane Carbonaro (CMA30)

#### Collège des associations :

**Avec voix délibérative** : D. Payen (FD CIVAM), G. Delerue (Hérault Tourisme), S. Jannez (Calade),

#### Collège société civile :

**Avec voix délibérative** : C. Constant, A. Chevalier, Daniel Remy

#### **Techniciens et partenaires invités :**

K. Diaz, c. Colenson, Laure Seguin Durand, Loïc Lephay, I. Chaume, f. Lacanal, J.L. Fabre, V. Couderc, S. Roche, C. Maroy

La Présidente, Mme Katy Guyot salue les personnes présentes.

Le Comité technique est accueilli dans les locaux de l'UTASI à Vauvert. Le bâtiment a été rénové depuis peu aux normes HQE.

Elle informe le comité technique du congé maladie de M. Reboul de son absence pour une durée indéterminée qui oblige à une réorganisation des services : M. Charlier prenant temporairement la direction et lui-même fera l'objet d'un remplacement sous peu.

Elle présente en ouverture du Comité technique l'ordre du jour.

- **I) Politique anti-fraude :**

Mme Guyot a signé une déclaration de principe de politique anti-fraude et de lutte contre le conflit d'intérêt. C'est une exigence de l'Europe pour la transparence et l'égalité de traitement. Mme Guyot fait lecture du préambule et de la partie signalément engageant le Pays a signalé à l'autorité de gestion toute information relative à des actes de fraudes.

Un des outils mis en place par le Pays dans ce cadre est le vote anonyme par boîtier électronique.

La déclaration a été jointe à la convocation pour information du comité technique.

- **II) Avis de pré-sélection :**

**Projet de sécurisation des digues et coulée verte du Rhône sur les communes de Vergèze et Codognan - Phase conception**

**Maître d'ouvrage : Etablissement Public Territorial de Bassin du Vistre**

FEDER : Axe/Objectif thématique/Priorité d'investissement mobilisés/Objectif spécifique :  
**Axe 4 :** Préserver et valoriser le territoire et ses ressources au bénéfice d'une croissance durable  
**Objectif thématique :** Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources  
**Priorité Investissement 6d :** Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes  
**Objectif spécifique :** Grands chantiers de gestion et de restauration écologique des infrastructures vertes et bleues

Présentation de l'opération (éléments de diagnostic, descriptif, objectifs poursuivis, complémentarité avec d'autres projets...) : Le Rhône est le principal affluent du Vistre. Il a subi au cours des siècles une pression anthropique importante liée au curages successifs, à la rectification et canalisation de son lit, aux endiguements contre les inondations, à la construction de nombreuses voies de circulation en travers de sa vallée ainsi qu'aux rejets des stations de traitement des eaux usées et des réseaux pluviaux des communes riveraines de Vergèze et Codognan et amont. Face à la dégradation importante de l'état écologique du Rhône, aux dysfonctionnements des réseaux d'assainissement impactant directement le cours d'eau et face au risque d'inondation de leurs centres-bourgs, accentué par le mauvais état des digues, les communes de Vergèze et Codognan se sont associées depuis 2006 à l'EPTB Vistre pour étudier et mettre en œuvre un projet global de « Coulée verte du Rhône ».

Le projet comporte, outre la reconstruction des digues et l'amélioration des réseaux humides présents dans le secteur, la renaturation du Rhône sur un tronçon de vallée de 3 km. Le projet de revitalisation se fera au travers de la remise en fonctionnement hydraulique et écologique de l'ensemble du lit moyen et de la reconnexion des diverses annexes hydrauliques : bras morts existants, bras morts comblés, zones humides... L'emprise du projet s'étend sur le Rhône depuis l'A9 jusqu'au canal BRL en aval de la RN113, soit un tronçon de 3 km : 2,4 km de linéaire de lit mineur du Rhône et 3,3 km de linéaire de bras morts ainsi que les espaces qu'ils englobent (emprise large : 70 ha).

**Objectifs :**

- la revitalisation du Rhône permettant de rétablir la continuité écologique entre le cours d'eau principal, ses bras morts et son lit moyen, permettant un fonctionnement hydraulique optimal aussi bien à l'étiage qu'en période de crues ;
- la renaturation écologique de la plaine du Rhône, bénéfique à la revitalisation des milieux naturels et à la reconquête de la biodiversité des milieux terrestres ;
- la lutte contre la pollution des milieux aquatiques, par la réfection des réseaux d'assainissement défectueux, permettant la reconquête de la biodiversité des milieux aquatiques ;
- la sécurisation des digues de Vergèze et Codognan (5149 et 2527 habitants INSEE 2013,

situés

- en arrière des digues).

**Descriptif :** Il s'agit de réaliser :

- La maîtrise d'œuvre de conception avec mission complémentaire pour le modèle hydraulique, l'étude de dangers et l'analyse multicritères pour les digues, etc.
- Les études annexes : de raccordement au remblai ferroviaire, topographie et piquetage des réseaux, sondages et analyses géotechniques, hydrogéologique, faucardage préalable, étude d'impact, etc.

**Complémentarité :** Une convention de groupement de commandes rassemble 4 maîtres d'ouvrage (les 2 communes, l'EPTB et le SIVOM du moyen Rhône) et répartit les frais engendrés par le projet. L'EPTB du Vistre en est le coordonnateur.

Lieu(x) de réalisation : Communes de Vergèze et Codognan

Calendrier d'exécution et date prévisionnelle de mise en œuvre opérationnelle : Début 2016 / durée : 24 mois

Plan de financement :	
<b>FEDER 30%</b>	69 000 € HT
<b>Agence de l'Eau 50%</b>	115 000 € HT
<b>Autofinancement 20%</b>	46 000 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>230 000 € HT</b>

**M. Rémy** est sceptique sur la démarche intégrée ; en effet, habitant sur la zone concernée, il déplore le manque d'information des populations locales. Il n'y a pas de démarche participative.

**Mme Guyot**, pour le Pays, se propose d'attirer l'attention de la communauté de communes et des communes concernées sur cette faiblesse du projet en termes d'information.

M. Charlier fait lecture de la fiche d'évaluation pré-remplie par le comité technique.

Les différents items des critères de sélection au regard du PO FEDER, de la stratégie locale de développement, des qualités intrinsèque du projet ou au regard de la fiche action sont analysés, discutés et notés.

La note proposée est de **13,75 / 20**.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

**Vote : Pour : 13**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

### - **III) Désignation d'un délégué à l'ATI urbain du Pays de Lunel :**

Le siège représenté par le Syndicat mixte du Pays Vidourle Camargue au sein de l'ATI urbain du Pays de Lunel n'est pas nominatif selon son règlement intérieur (comité de pilotage et comité technique). Par défaut, il est proposé que la Présidente du Pays siège à l'ATI urbain de Lunel. En cas d'indisponibilité, tout autre membre du comité technique pourra être appelé à siéger en remplacement.

En séance, il est désigné M. Daniel Rémy en tant que délégué du suivi interfonds urbain pour l'ATI du Pays de Lunel.

**Il n'y a pas de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h00.**